

**MANIFESTATIONS SCIENTIFIQUES : Pour l'année 2018**

**Date limite du dépôt d'un dossier en ligne : avant le 23 février 2018 (minuit heure GMT -5)  
pour une manifestation ayant lieu entre le 5 mars 2018 et le 31 décembre 2018**

Ce document fournit toutes les informations nécessaires au dépôt d'un dossier de *Manifestations scientifiques*.

Afin de compléter votre dossier, vous devrez remplir le **formulaire de candidature en ligne**, accompagné des pièces justificatives :  
<https://formulaires.auf.org>

**1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE**

L'appui de la Direction Amériques de l'AUF aux manifestations scientifiques a pour finalité de promouvoir la science en français et d'apporter un soutien aux équipes universitaires et scientifiques. Ces dernières contribuent au rayonnement universitaire international et renforcent la solidarité et le partage des savoirs entre les établissements universitaires.

Quel que soit le(s) champ(s) disciplinaire(s), la préférence sera donnée aux manifestations qui :

- **s'inscrivent dans un projet universitaire de recherche ou de formation**, exclusion faite des assemblés générales, des congrès annuels, des colloques récurrentes, etc.
- ET
- **permettent le transfert de connaissances** entre les chercheurs ou/et les doctorants du Nord et du Sud.

Le responsable de l'organisation de la manifestation scientifique doit être rattaché à l'un des **établissements membres de l'Agence universitaire de la Francophonie dans la région de l'Amérique du Nord**. La manifestation doit se dérouler entre le 5 mars et le 31 décembre 2018 en Amérique du Nord (Canada / États-Unis).

Les critères de sélection de la manifestation scientifique :

- Caractère structurant du projet dans lequel s'inscrivent la manifestations scientifique;
- Transfert de connaissances entre les chercheurs et/ou les doctorants du Nord et du Sud;
- Caractère multi-universitaire et multilatéral;
- Visibilité : diffusion des résultats de recherche **en français**.

Le soutien de l'AUF se traduit **exclusivement** par :

- la participation d'intervenants rattachés à **titre de professeur ou doctorant régulier** à des établissements d'enseignement supérieur et de recherche **du Sud**, à titre de conférencier.

**NB : Le chercheurs ou les chercheurs associés ayant déjà été financés par l'AUF au cours des trois dernières années universitaires ne peuvent bénéficier de ce soutien.**

Date limite	Période durant laquelle se déroule la manifestation scientifique	Montant maximum du soutien par manifestation
<b>Le 23 février 2018</b>	Entre le 5 mars et le 31 décembre 2018	5 000 \$ CAD

## 2. CONSTITUTION DU DOSSIER

Le dossier de candidature doit comprendre **la totalité** des pièces suivantes qui conditionnent sa recevabilité (à joindre au formulaire électronique dans la rubrique 7).

- Le formulaire de demande de soutien de contribution en ligne **dûment complété** :<https://formulaires.auf.org>,
- Une brève présentation du projet dans lequel s'inscrivent les manifestations scientifiques (**maximum 2 pages**)
- Le programme prévisionnel détaillé de la manifestation (précisant les noms, fonctions et établissements de rattachement de tous les auteurs et les titres de leur communication) (**maximum 2 pages**)
- Le résumé des communications des intervenants dont le soutien est sollicité (**maximum 2 pages**)
- Le curriculum vitae **abrégé** des intervenants dont le soutien est sollicité (**maximum 2 pages**)
- Le budget prévisionnel global de la manifestation (par poste de dépenses et de recettes)
- Le budget prévisionnel détaillé du soutien sollicité auprès de l'AUF (détail des frais de participation des intervenants)

### IMPORTANT :

Avant de compléter le formulaire en ligne, le responsable de la manifestation scientifique doit informer le directeur du Bureau des relations internationales (BRI) ou l'équivalent de son université qui sera l'unique signataire de la convention initiée par l'AUF pour le soutien financier de cette manifestation. Le responsable de la manifestation scientifique doit également confirmer, dans le formulaire en ligne, avoir obtenu l'accord du directeur du BRI ou de l'équivalent pour la signature de la convention.

## 3. PROCÉDURE D'INSTRUCTION DU DOSSIER

Conformément aux fondements qui régissent le fonctionnement de l'AUF, les demandes respectent une procédure officielle qui prévoit :

- un examen de leur recevabilité et de leur opportunité régionale par le Directeur de la Direction- Amériques,
- une évaluation scientifique.

La décision finale quant à l'appui apporté ou non par l'AUF repose nécessairement sur ces deux éléments.

Le résultat sera communiqué le 5 mars 2018.